

LE SECTEUR D'INTERVENTION

SPASAD

Service Polyvalent d'Aide
et de Soins A Domicile

Missions

PREVENIR les conséquences physiques et psychologiques suite à une chute.

AMELIORER les capacités dans les activités de la vie quotidienne.

Qui ?

- Personnes âgées de 75 ans et plus, vivant au domicile et ayant chuté ou présentant un risque important de chute ;
- Personnes en risque de perte d'autonomie ;
- Personnes classées GIR 1, 2, 3 ou 4.

Prise en charge

- 15 à 18 séances maximum d'une durée d'une heure, obligatoirement prescrites par un médecin traitant.
- Séances individuelles et réalisées au domicile.
- Séances prises en charge à 100% sans participation de votre part.



IT-IPA-104 / 2015-10

Permanence et Accueil public

Du lundi au Vendredi
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Un répondeur enregistre les demandes 24 h/24

Tél - Fax : 03.27.14.86.57

E-mail : spasad@ch-lequesnoy.fr



Service de Soins Infirmiers A Domicile

Service d'Aide A Domicile

Equipe Spécialisée Alzheimer

Equipe Spécialisée Prévention Réadaptation Education A Chute Domicile

SPASAD

88 rue du 8 mai 1945 BP 20061
59530 LE QUESNOY

Service
de Soins
Infirmiers
à Domicile

Des infirmiers libéraux
Des aides-soignantes
diplômées d'Etat

Missions

PREVENIR ou **RETARDER** la dégradation progressive de l'état de santé du malade.

EVITER ou **RETARDER** l'hospitalisation.

FACILITER le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation.

ACCOMPAGNER les personnes en fin de vie (ainsi que la famille).

SUPPLEER de façon transitoire à une perte d'autonomie et aux actes essentiels de la vie.

Qui ?

Personnes âgées atteintes de pathologies chroniques ou invalidantes nécessitant des soins infirmiers à domicile.

Prise en charge

- Intervient uniquement sur prescription médicale et selon les places disponibles.
- Durée de la prise en charge = 30 jours (renouvelable).
- Soins pris en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie et sans avance de frais.

Service
d'Aide
à Domicile

Des auxiliaires de vie
sociales diplômées d'Etat

Missions

APPORTER une aide matérielle pour les tâches de la vie quotidienne : soins d'hygiène, courses et repas.

FAVORISER le maintien à domicile

Qui ?

- Personnes âgées de plus de 60 ans ayant des difficultés pour accomplir certains gestes de la vie quotidienne (classées GIR 1 à 4)
- Personnes de plus de 60 ans (classées GIR 5 ou 6) ayant des difficultés pour accomplir les tâches quotidiennes.

Prise en charge

La prise en charge des interventions peut se faire :

- par l'intermédiaire des caisses de retraite (Plan d'Action Personnalisé d'Urgence, Aide ménagère).
 - par l'intermédiaire du Département (Conseil Général).
 - par l'intermédiaire des mutuelles en sortie d'hospitalisation.
- (Une participation financière sera calculée en fonction des ressources de la personne)

L'autofinancement des prestations est possible.

- 17,50 €/h (semaine)
- 20 €/h (dimanche et jours fériés).

Equipe
Spécialisée
Alzheimer

Des assistantes de soins
en Gérontologie
Une ergothérapeute

Missions

AMELIORER ou **PRESERVER** l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne sous forme de séances à domicile.

Qui ?

- Personnes âgées de 60 ans et plus atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées diagnostiquées ou non qui sont à un stade léger ou modéré de la maladie.

Prise en charge

Des séances de réhabilitation :

- Uniquement sur prescription médicale et selon les places disponibles.
- Prises en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie et sans avance de frais.